



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 15 MARS 2024

Nos références : MEFI-D24-02698

Monsieur le président,

Par votre courrier du 16 octobre 2023, puis lors de notre rencontre à Angers à l'occasion du congrès régional du SMPS Pays-de-la-Loire, vous nous faisiez part de vos attentes quant à la mise en œuvre rapide de la réforme de la haute fonction publique pour la fonction publique hospitalière.

La réforme de la haute fonction publique est un engagement fort du président de la République pour permettre d'attirer des profils plus diversifiés, de construire des parcours plus individualisés, et de dynamiser les carrières, afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux de l'action publique et aux attentes des haut-fonctionnaires.

Conformément à cette orientation, après plusieurs mois de travail avec les organisations syndicales et les employeurs de la fonction publique hospitalière, nous vous confirmons l'application de cette réforme pour les directeurs d'hôpital.

Cela se traduira concrètement par une structure en trois grades et une amplitude des grilles similaires à celles mises en place pour les administrateurs de l'État. Un régime de primes, inspiré du RIFSEEP existant dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale, viendra remplacer l'actuelle Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) des directeurs d'hôpital, qui aujourd'hui ne permet pas suffisamment de valoriser l'exercice de fonctions ou de responsabilités nouvelles.

L'existence d'une communauté d'enjeux et d'exigences vis-à-vis du citoyen, commune aux trois versants, justifie des responsabilités accrues, et donc un cadre de gestion et de rémunération retravaillé en conséquence. C'est la logique qui a conduit à la réforme mise en place pour les administrateurs de l'État, et qui trouve tout son sens pour les directeurs d'hôpital.

1/2

Monsieur Jérôme GOEMINNE
Président du SMPS
Délégation Nationale
Siège de l'APHP
55 Bd Diderot – CS 22305
75 610 Paris Cedex 12

101 rue de Grenelle
75327 Paris 07

C'est dans ce cadre que cette réforme permettra, s'agissant des directeurs d'hôpital, de reconnaître l'évolution et des responsabilités de leurs métiers, que vous décrivez dans votre courrier. Celles-ci ont en effet crû fortement ces dernières années, au regard des attentes que nous plaçons en eux compte-tenu des enjeux majeurs que nous connaissons en matière de territorialisation de l'offre de soins, d'accompagnement des transitions, notamment démographique, de management d'équipes, et de gestion exemplaire des finances publiques.

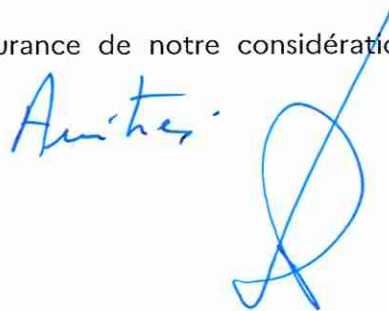
Cette réforme vise ainsi à accompagner cette exigence réaffirmée, tout en permettant de mieux repérer les potentiels et accompagner les parcours des directeurs d'hôpital, grâce à un renforcement du rôle du Centre national de gestion.

Par ailleurs, cette réforme n'est pas exclusive de la poursuite des travaux en faveur de l'attractivité des corps des Directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et des directeurs des soins.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et
de la Fonction Publiques



Frédéric VALLETOUX
Ministre délégué chargé de la
Santé et de la Prévention